

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 MARS 2023**

Délibération n°

2023028

Date de convocation : 24/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 064-216401000-20230330-2023028-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Mme Valérie RECAT (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**OJ n°7.3 : Clôture définitive et dissolution du
Budget annexe du lotissement Ur Geldi
(Les Chevreuils – BA n°63605)**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif 2022, et constaté que l'ensemble des comptes du budget annexe du lotissement Ur Geldi ont été soldés au 31 décembre 2022, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de clôturer ce budget.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y aura plus de mouvement sur ce budget.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de clôturer définitivement et de dissoudre le budget annexe du lotissement Ur Geldi

AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Bassussarry, le 30 mars 2023.

Le Maire,

Michel LAHORGUE